

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 7 février 2017

**Etaient présents** : Fernand PELLAT, Christophe CHOTAN, Sylvère FAURE, Valérie GINOT, Stéphanie NOUGUIER, Emmanuel GARCIA, Mireille GERMAIN, Emilie ROBIN, Hélène DESIGNOLLE, Marie-Hélène CROZAT

**Absents ou excusés** : Nathalie GUIMABAUD (procuration à Fernand PELLAT)  
Nicolas MOURICHHON

Chantal POLLIEN, **secrétaire**

**Secrétaire de séance** : Valérie GINOT

Ouverture de séance : 18h35

Le compte rendu précédent est modifié sur la partie environnement après l'achat du désherbeur thermique par l'ajout de la phrase suivante : A cette occasion, la commune marquera son engagement, dès 2012 avec la mise en place d'un plan de désherbage communal, par la signature de la charte régionale « zéro pesticide dans nos villes et villages » avec le FREDON (Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles en Rhône Alpes).

Le compte rendu après modification est approuvé à l'unanimité.

### **Pont 1 - Intercommunalité : Nomination des représentants au sein des différentes commissions thématiques**

**EAU-ASSAINISSEMENT –DECHETS** : Stéphanie NOUGUIER (commission sur l'eau et déchets), Aurélie CHANAS (commission déchets).

**TOURISME** : Mireille GERMAIN et Béatrice VALENTE.

**RESSOURCES – ADMINISTRATION GENERALE** : Valérie GINOT et Mireille GERMAIN (prise en charge de l'harmonisation des compétences et du service aux commune).

**COHESION SOCIALE ET SERVICES A LA POPULATION** : Marie-Hélène CROZAT (solidarités et des services à la population), Nathalie GUIMBAUD (enfance et jeunesse) et Emilie ROBIN (petite enfance).

**DEVELOPPEMENT TERRITORIAL** : Mireille GERMAIN (projet de territoire) et Sylvère FAURE (habitat et logement)

**PRESERVATION DES ESPACES RURAUX** : Christophe CHOTAN (agriculture, environnement et ruralité)

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** : Valérie GINOT et Béatrice VALENTE, Emmanuel GARVIA (artisanat et commerce).

**CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)** : sont désignés Valérie GINOT, délégué titulaire et Christophe CHOTAN, délégué suppléant.

### **Plan Local d'urbanisme intercommunal**

Accord du conseil municipal sur la prise d'une délibération opposant la commune de Charmes à signer la prise de compétence de l'agglomération sur un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal).

## **Point 2 – Vente parcelle ZA**

Accord du conseil pour la délibération actant la vente de la parcelle ZA 16 d'une surface de 630 m<sup>2</sup> Au SIABH suite aux travaux de protection de cabaret neuf contre les crues de la Limone.

## **Point 3 - FINANCES**

Accord du conseil municipal sur la délibération actant la prise en charge de la location de la salle des fêtes sur la commune de Montchenu au profit d'un particulier suite à erreur administrative.

Accord (11 voix pour et 2 refus) sur la délibération nécessaire au versement de l'indemnité de conseil accordé au receveur municipal.

Suite à la demande d'un exploitant agricole sollicitant l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour la part communale pouvant être accordée par délibération aux jeunes agriculteurs pour 5 ans à compter de la date d'installation. Le conseil municipal émet un avis favorable.

## **Point 4 – CONVENTION AVEC LE SERVICE DE REMPLACEMENT DU CDG**

Dans le cadre des activités périscolaires, il a été décidé la mise en place pour le 3<sup>ème</sup> trimestre d'une activité gymnastique/trampoline. L'animateur étant salarié du centre de gestion de la Drôme, il convient de signer une convention avec le service de remplacement afin de bénéficier de son temps de travail (1 h par semaine à compter du 6 mars). Accord du conseil.

## **Point 5 – Divagation des chiens**

Compte tenu de la recrudescence de la divagation des chiens, il est rappelé aux propriétaires d'animaux de compagnie que ceux-ci doivent être tenus en laisse à l'extérieur de leur propriété. Si les animaux sont capturés, ils seront conduits au refuge des Bérauds. En cas d'identification, les propriétaires devront s'acquitter d'une amende auprès du refuge.

## **Point 6 - Comptes rendus de commissions :**

La commission environnement a travaillé sur le projet place du monument aux morts. L'aménagement paysager interviendra le 20 février prochain. A voir si une fontaine pourrait être bâtie afin de garder l'esprit molasse.

La commission va également travailler en partenariat avec le service technique sur le fleurissement du parcours patrimoine (plate- bande devant les écoles, le parvis de la mairie, lavoir)

Accord du conseil pour l'abattage du pin situé dans le parc du club des anciens afin de supprimer les chenilles. Celui-ci sera remplacé par une autre essence.

Forêt : il est remis à chaque conseiller le bilan de la truffière et de la forêt communale. Les travaux prévus pour 2017 (coût 4150 €) seront financés par la compagnie du vent au titre des compensations.

## **Point 7 - QUESTIONS DIVERSES :**

Accord sur le devis de l'entreprise COMBE pour la remise en état du dégrilleur de la station de relevage du camping au coût de 700 € HT.

Accord sur la proposition de la mairie de Margès de louer les plaques de podium au prix de 20 € aux associations extérieures à Charmes et Margès. Une convention sera signée entre les 2 communes.

Invitation de l'association Kiwanis Tain-Tournon pour la lancement du salon de l'habitat le 15 février.

**Urbanisme** : le commissaire enquêteur a été nommé. Les dates d'enquête publique pour le projet de PLU seront déterminées lorsque la commune aura été destinataire des avis des personnes associées. Lesquels disposent d'un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier dans leurs services pour répondre sur ce dossier.

**Bâtiment** : La commune est dans l'attente de devis pour la réfection du plafond de la salle de judo suite à la chute d'une partie de plaque. Il conviendra également de remettre aux normes l'éclairage.

Problème de vitesse sur la route des Eglantiers. Le maire rappelle que les routes communales de la commune sont étroites.

**SEANCE LEVEE A 22 HEURES**